



**Cfdt SF3C**

**Antenne Val de Marne**

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives  
94000 CRETEIL

**Tél.** 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41  
Courriel : [94@cfdtsf3c.org](mailto:94@cfdtsf3c.org) Web : [cfdtsf3c.org](http://cfdtsf3c.org)

## Enseigne 94

# Ca ne peut plus durer !

- Départs non remplacés
- Pas de moyens de remplacement en cas d'absence
- EAR sous pression, en nombre insuffisant
- Grosses difficultés sur les congés d'été

## Pas de moyens, la colère monte

La CFDT sollicite une audience auprès du Directeur de l'Enseigne Val de Marne. La Poste doit répondre à nos exigences et donner en urgence les moyens nécessaires aux établissements pour maintenir des conditions de travail décentes et réaliser les objectifs imposés.

Monsieur le Directeur,

Au nom du syndicat CFDT SF3C, je sollicite une audience afin d'aborder les difficultés rencontrées par une grande majorité du personnel du Val de Marne dans l'exercice de son activité professionnelle.

Les moyens mis à disposition des établissements sont de plus en plus insuffisants pour permettre le remplacement des différentes absences. L'affectation des EAR devient de plus en plus chaotique, la pression s'accroît et devient dans certains établissements insoutenable.

La CFDT ne peut accepter cette situation plus longtemps, aggravée par les nombreuses difficultés liées aux congés de cet été et à l'absence d'embauche de saisonniers. Nous soutiendrons l'ensemble des initiatives locales, voir départementales pour permettre de maintenir des conditions de travail convenables à tous les postiers du département.

Je me tiens à votre disposition pour fixer au plus vite la date de cette rencontre et dans l'attente de moyens supplémentaires, je vous prie d'accepter Monsieur le Directeur mes salutations.

Le Responsable CFDT  
F. BOURGET

La CFDT exige :

- ▶ Le comblement de tous les départs par la nomination des lauréats de la VPP et RPP.
- ▶ La mise à niveau des moyens de remplacement, y compris des EAR pour permettre à tous les établissements de fonctionner normalement.
- ▶ L'embauche de saisonniers ou intérimaires pour satisfaire les demandes de congés d'été.

**Parce qu'il n'y a pas d'entreprises dynamiques sans salariés respectés et motivés, la CFDT exige des moyens**

**Chevauchement du 1<sup>er</sup> Mai et de l'ascension : La CFDT s'adresse au directeur des Ressources Humaines et des Relations sociales pour revendiquer le rétablissement d'un jour de congé pour compenser le chevauchement des deux jours fériés.**